

**CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU**Séance du mardi 21 septembre 2021 – 20H – Salle des Fêtes

Session	Publique		
Référence	CM-CR-2021-09-21		
Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 8 (9 à partir de 20h25) Conseillers votant : 12 (13 à partir de 20h25)	Présents	CLEMOT Céline ORAIN Pierrette SURGET Chantal	BIORET Jean-Pierre BOUCARD Sébastien JODAR Damien LE BORGNE André MAINIER Matthieu PEIGNET Antony
Absent(s) excusé(s)		FRINGANT Christel, HAMON Jacqueline, LABARRE Séverine et LEMARIÉ Solène ; LE ROL Patrick et NICOLAS Michael	
Procurat ion(s)	Christel FRINGANT qui donne procuration à Jean-Pierre BIORET Jacqueline HAMON qui donne procuration à Chantal SURGET Séverine LABARRE qui donne procuration à Chantal SURGET Patrick LE ROL qui donne procuration à André LE BORGNE		
Secrétaire de séance	Madame SURGET Chantal		
Début de la séance	20H00	Fin de la séance	21H53

Date de la convocation du Conseil municipal : **13/09/2021**Date d'affichage : **14/09/2021****MENTION D’AFFICHAGE**

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du **21 septembre 2021**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **28 septembre 2021** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 14 septembre 2021, nous, André LE BORGNE, Maire de BOUEE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le **mardi 21 septembre 2021 à 20H00**, en salle des Fêtes,

PROCÈS VERBAL

L’an deux mille vingt-et-un, le mardi vingt-et-un septembre, Le Conseil Municipal de BOUE, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des Fêtes, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE BORGNE André, Maire.

ORDRE DU JOUR

Avant d’aborder l’ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l’assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l’unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne **Chantal SURGET**, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PROJETS DE DELIBERATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2021-09-01	Décision Modificative n°7 du Budget principal de 2021	Pour	12
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0

LE BORGNE André	2021-09-02	Convention de gestion et d'entretien pour la route du Sillon et route du Syl (RD 90) avec le Département de Loire-Atlantique	<i>Pour</i> <i>Contre</i> <i>Abstention</i> <i>Ne prend pas part au vote</i>	13 0 0 0
LE BORGNE André	2021-09-03	Modification des statuts de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon	<i>Pour</i> <i>Contre</i> <i>Abstention</i> <i>Ne prend pas part au vote</i>	13 0 0 0
SURGET Chantal	2021-09-04	Projet de pacte de gouvernance d'Estuaire et Sillon	<i>Pour</i> <i>Contre</i> <i>Abstention</i> <i>Ne prend pas part au vote</i>	13 0 0 0
LE BORGNE André	2021-09-05	Rapports d'activités de la CCES 2020 et ses services Déchets, assainissement collectif et assainissement non collectif	<i>Pour</i> <i>Contre</i> <i>Abstention</i> <i>Ne prend pas part au vote</i>	13 0 0 0
LE BORGNE André	2021-09-06	Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable Atlantic'eau	<i>Pour</i> <i>Contre</i> <i>Abstention</i> <i>Ne prend pas part au vote</i>	13 0 0 0

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Chantal SURGET se propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2. COMPTE RENDU SÉANCE du 12/07/2021

Monsieur le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil amène des observations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le présent compte rendu.

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM

Le Maire rend compte à l'assemblée des Décisions qu'il a prises en vertu de la délibération en date du 27 mai 2021 :

- ✓ Signature d'un devis de **1208,80 €** auprès de l'entreprise PRO SERVICE pour différentes remises en état pour le restaurant scolaire
- ✓ Signature de 2 devis auprès de l'entreprise France Hygiène Ventilation d'un montant de **746,40 €** et **1 054,80 €** pour des travaux complémentaires de remise en état des ventilations du BAE + remplacement du moteur d'une VMC hors service

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations.

4. COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ÉCOLE – POINT SUR LA RENTRÉE

Monsieur le Maire demande si le dernier compte rendu de Conseil d'école des Courlis amène des observations ou remarques. N'ayant pas de retour particulier à ce sujet de l'assemblée, il laisse la parole à Chantal SURGET pour présenter un point sur la rentrée 2021.

Ecole publique : 4 classes avec un effectif de maternelles un peu plus important que l'année dernière. 25 enfants font la sieste et de ce fait la salle de sieste prévue n'est plus adaptée. La salle de motricité est ainsi utilisée depuis la rentrée. Les services techniques ont installé un système pour temporairement la pièce sombre en attendant que des travaux d'installation de rideaux et stores occultant soit programmés.

Monsieur le Maire recommande une grande vigilance sur l'utilisation des salles et l'évolution des effectifs.

Côté restauration scolaire, les débuts avec le nouveau prestataire ont été difficiles avec des défauts de livraisons. La nouvelle organisation est en cours de calage.

Concernant l'équipe des agents, Dany DEMAY, ancienne ATSEM, est partie à la retraite et est pour le moment remplacée jusque fin octobre par un agent ACCES REAGIS. La nouvelle agent, Aurélie FOUCHER-AUBRESPY débutera ses fonctions à compter du 1^{er} novembre jusqu'au 30 juin.

Ozden a été remplacée par Raphaëlle COLLET arrivée le 1^{er} septembre. Un binôme sur l'organisation de la restauration a été organisé avec Raphaëlle COLLET et Brigitte FAUCHEUX pour renforcer le fonctionnement de la préparation des repas.

Un mot de rentrée devrait être adressé prochainement aux parents pour, notamment, rappeler les nouvelles modalités concernant les inscriptions au service de pause méridienne et présenter le site internet mis en place par le prestataire « radis la toque » où tous les menus peuvent être trouvés ainsi que quelques astuces culinaires.

Céline CLEMOT fait remonter des soucis avec les inscriptions via le portail famille. Plusieurs familles ont été en difficultés sur le sujet. Une information sera donnée à Estuaire et Sillon, gestionnaire du portail famille.

5. DÉCISION MODIFICATIVE N°7 DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Suite aux différentes opérations de régularisation de l'inventaire communal, le responsable du centre des finances publiques de Pontchâteau demande une nouvelle décision modificative permettant de finaliser les dernières opérations d'ordre. **Il s'agit d'ouvrir des crédits au chapitre d'ordre 042 – dépenses en fonctionnement, équilibré par une ouverture de crédit au 040 – recettes en investissement. Il est nécessaire d'équilibrer chaque section (en fonctionnement par des crédits en recettes et en investissement par des crédits en dépenses).**

Il est proposé une décision modificative organisée comme suit :

Crédits à ouvrir (en dépenses et en recettes)

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Fonctionnement	042 (D)	678	Autres charges exceptionnelles	+ 42 928,43
	77 (R)	7788	Autres produits exceptionnels divers	+ 42 928,43
TOTAL (section à l'équilibre)				0,00 €

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Investissement	23 (D)	2313	Constructions	+ 42 928,43
	040 (R)	2181	Installations générales, agencements	+ 42 928,43
TOTAL (section à l'équilibre)				0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de Décision Modificative.

Pierrette ORAIN arrive à 20H25

6. ROUTE DU SILLON ET ROUTE DU SYL (RD90) : CONVENTION DE GESTION SUITE A L'AMENAGEMENT DU CHEMINEMENT PIETON

Afin de renforcer les conditions de sécurité, la Commune a commandé auprès de l'entreprise CHARIER TP une opération de création de trottoir et de cheminement piéton sur la RD90 en agglomération en concertation avec le Département, propriétaire de la voirie concernée. Ces travaux devraient être réalisés prochainement. Pour rappel, ce dernier apporte une aide financière à l'opération.

Le Conseil Départemental lancera juste après la reprise de l'enrobé de la voie.

Un projet de convention nous a été adressé pour organiser l'entretien de ces points de la voirie départementale en agglomération (Cf. en PJ).

Le Maire rappelle l'histoire de l'organisation de ces travaux et précise qu'une réunion est programmée lundi 27 septembre en présence des entreprises, du Maire-adjoint en charge de la voirie, des services techniques et du Directeur général des services pour faire un point sur les travaux en cours, la finalisation de l'installation des toilettes publiques et programmer les travaux de voirie à venir.

Il est précisé qu'à la demande de la Région, le trottoir de l'aubette de bus située route de la Violière va devoir être repris avant 2024 ou 2025 pour être accessible. La Région apporte un soutien financier sur le projet. La voie étant une voirie départementale, le Conseil Départemental sera consulté.

Pierrette ORAIN fait remonter la dangerosité potentielle sur certaines voies qui ont fait l'objet de travaux récents d'entretien par les services technique (crainte de dérapage).

Jean-Pierre BIORET répond que des panneaux sont installés sur les voies concernées pour alerter les usagers de possibles dangers suite à ces travaux. Ces derniers sont entrepris pour entretenir au mieux les routes et ainsi éviter des coûts plus importants de réfection. Une balayeuse passera avant l'hiver pour nettoyer mais d'ici-là les graviers doivent rester à l'air libre pour se fixer à terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le projet de convention.

7. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2022-2026

L'équipe municipale a acté dans son programme de mandat un certain nombre d'opérations à réaliser notamment des travaux de réhabilitation de l'église ou de la salle polyvalente. Plusieurs opérations se sont présentées comme nécessaire et il s'avère important de lancer un travail de réflexion pour réaliser une projection sur la durée restante du mandat et identifier les priorités.

Dans cette perspective et afin d'accompagner au mieux la commune dans le lancement des différents projets, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement a été sollicité.

Un rendez-vous a été organisé avec un architecte conseil et une paysagiste du CAUE mardi 14 septembre. En parallèle cet été, un travail de réflexion et recherche des différentes pistes de financement des différentes opérations a été lancé.

Le centre des finances publiques a proposé son aide pour établir une prospective financière et apporter des éléments de réponse aux élus pour aider à acter des décisions sur la durée restante du mandat.

Méthodologie envisagée :

- a. Travail avec le CAUE sur les différents projets potentiels, établir un ordre de priorité entre eux et définition d'une méthodologie de travail + calendrier de réalisation sur chaque projet (consultation pour retenir Assistant à Maitrise d'œuvre, élaboration projet + chiffrage, lancement de la phase travaux (consultation – travaux / suivi de chantier – réception)
- b. Travail de prospective financière pour définir les marges de manœuvre pour la commune
- c. Présentation des conclusions couplées pour définir un plan pluriannuel d'investissement
- d. Lancement des consultations pour retenir les AMO sur les projets selon un calendrier défini

Antony PEIGNET indique que ce rendez-vous avec le CAUE était très intéressant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la proposition de méthodologie proposée.

8. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Les communes membres de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon ont accepté au printemps dernier de transférer la compétence « organisation de la mobilité », opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2021.

Les statuts de l'intercommunalité doivent être mis à jour.

Modifications qui ont été proposées lors du Conseil Communautaire du 8 juillet dernier :

- ✓ *Scinder les compétences entre "obligatoires" et "supplémentaires" conformément à la nouvelle rédaction de l'article L. 5214-16 du CGCT,*

- ✓ *Intégrer dans les compétences supplémentaires (au point 14), la compétence « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code », en substitution à la compétence facultative « les transports scolaires et à la demande en tant qu'organisateur de second rang » inscrite au point 3 des précédents statuts.*

Le présent projet de statuts, suite à la délibération du Conseil communautaire a été notifié à chacune des communes qui ont trois mois pour l'approuver. A défaut de délibération du Conseil municipal dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

L'adoption des statuts est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale, avec, de plus, l'accord obligatoire des communes comptant plus du quart de la population totale de l'EPCI, ou l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse, si celle-ci est supérieure à un quart de la population totale de l'EPCI (pour les EPCI à fiscalité propre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE les modifications de statuts proposées.

9. PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE ESTUAIRE ET SILLON

Monsieur le Maire indique qu'afin d'améliorer le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L.5211-11-2 du CGCT) a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance. Ce pacte vise à organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité. Il laisse la parole à Chantal SURGET pour le présenter.

Par délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2020, les conseillers communautaires ont décidé, à l'unanimité, d'élaborer un pacte de gouvernance entre Estuaire et Sillon et ses communes membres.

Le présent document est le résultat d'une démarche de co-construction conduite par un groupe de travail « Référents pacte de gouvernance » pour une meilleure représentation des élus des 11 communes du territoire.

Après avoir présenté succinctement la collectivité, la méthodologie de travail pour aboutir à la rédaction du pacte, les élus se sont attachés à définir ensemble les valeurs, fondements et principes de gouvernance qui les animent, avant de conclure sur les bonnes pratiques à conforter ou mettre en œuvre au sein du bloc communal (CCES-communes).

La démarche d'élaboration s'est achevée le 8 juillet 2021 par une présentation du projet devant le Conseil Communautaire qui a donné un avis favorable et sollicité l'avis des communes membres avant une adoption définitive prévue le 30 septembre.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des observations, propositions d'ajout ou demandes de modification à formuler. Il précise que le fonctionnement décrit dans le pacte existait mais n'était pas formalisé sur un document. Il a pu être complété. Les élus remarquent que le document est clair. Monsieur le Maire précise que le Président ou un(e) Vice-Président(e) d'Estuaire et Sillon peut venir intervenir à la demande du Maire ou du Conseil sur un thème précis (exemple : la gestion des déchets).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE un avis favorable au projet de pacte.

10. RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de ces documents qui contiennent beaucoup d'informations précieuses.

Jean-Pierre BIORET fait remonter les difficultés de consulter tous ces documents, assez denses, sur un ordinateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE des rapports annuels présentés.

11. RAPPORT ANNUEL 2020 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT D'ESTUAIRE ET SILLON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE des rapports annuels présentés.

12. RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE des rapports annuels présentés.

13. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire demande aux conseillers si les envois d'informations par courriel sont appréciés ou s'ils sont trop nombreux. Les élus répondent que cela est utile.
Il propose un tour de table.

Chantal SURGET : il y a eu récemment une réunion du réseau CLIC *Au fil de l'âge* (Centre Local d'Information et de Coordination) en présence des élus communautaires CCES et de la CC de Pontchâteau-St Gildas des bois.

La commission aménagement d'Estuaire et Sillon a été réunie. Jean-Pierre BIORET fait un retour sur les modifications de la D.T.A.

Jean-Pierre BIORET : La commission Environnement d'Estuaire et Sillon s'est réunie. Une visite sur place du projet de restauration des cours d'eau à Savenay a été organisée. Il explique la démarche entreprise. Des travaux de curage seront organisés.

Une commission SPANC (service Public d'Assainissement Non Collectif) et Assainissement d'Estuaire et Sillon est programmée la semaine suivante.

Une partie du matériel commandé pour les services techniques (investissement aidé par la Région) est arrivé (broyeur, balayeuse, tonneau-remorque, karcher, pompe). Michael NICOLAS réunira courant octobre une commission Voirie.

Matthieu MAINIER : Avec l'accord préalable de la commission voirie, il a entrepris de faire nettoyer un chemin communal, reliant le village de La Musse à la route de Malville, non goudronné, à ses frais, laissé longtemps en friche. Il peut désormais l'emprunter avec les chevaux de son haras. Il demande s'il serait possible d'installer un ou plusieurs panneaux d'indication de passage de chevaux sur la route

départementale proche. Une demande va être formulée au département, propriétaire et gestionnaire de la voirie concernée.

Sébastien BOUCARD : Il suggère de mettre à jour les informations sur le site notamment commerces ou site qui n'existent plus.

Pierrette ORAIN : une réunion de commission mobilité d'Estuaire et Sillon a eu lieu la semaine passée. Un point a été fait sur le transport scolaire. Bénéficiaires du service en augmentation (3717 contre 3172). Un nouvel arrêt a été créé sur Bouée à la Pièce Neuve. Des problématiques de stationnement ont été soulevées à Campbon.

Antony PEIGNET : le forum des associations a eu lieu le 4 septembre dernier. 8 associations présentes. Un peu de monde. Globalement cela a été positif.

Une visite chez le prestataire de location d'illumination de Noël a eu lieu avec Pierrette ORAIN. Un devis a été proposé avec le même montant que l'année passée mais avec plus d'éléments.

Un concert gratuit sera proposé salle des fêtes samedi 6 novembre. Un groupe de musique irlandaise, basé à Cordemais sera programmé. La jauge sera de 100 places avec passe sanitaire. Il est proposé que la tenue de la buvette soit proposée à une association et dont les recettes reviendraient à celle-ci.

Le Bouée Info est en cours de préparation.

Toutes les locations de salles se déroulent bien depuis la rentrée. Chaque demandeur(euse) semble respecter l'obligation du passe sanitaire

Une naissance, un arbre : Il est rappelé que la Commune s'est engagée à participer à la démarche « une naissance, un arbre ». Le dispositif consiste à planter un arbre pour chaque naissance ayant eu lieu entre 2018 et 2020. Une inauguration de l'espace créé par les services techniques pour les enfants nés en 2018 est programmée samedi 13 novembre à 10H. La salle des fêtes est réservée.

Le prochain Conseil Municipal est programmé **mardi 2 novembre à 20H**. Il aura lieu en salle du Conseil en Mairie. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H53.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2021-09-01

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°7 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif de l'Exercice 2021 voté le 23 mars 2021 ;

VU la demande de Monsieur le Receveur Municipal et Responsable du Centre des Finances Publiques de Pontchâteau ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** la décision modificative telles que proposée ;
- ✓ **DONNE pouvoir** au Maire de signer tout document et réaliser toute démarche relative à la présente décision.

DCM 2021-09-02

OBJET : ROUTES DU SILLON ET DU SYL (RD90) – CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN AVEC LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le titre III du Code de la voirie routière,

VU le règlement départemental de voirie, adopté par délibération de l'assemblée départementale le 14 avril 2014,

CONSIDERANT que la maîtrise d'ouvrage de l'opération précitée est assurée par la commune de Bouée.

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers de la route du Sillon et de la route du Syl, il convient d'aménager une section de la RD 90 (route départementale).

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** le projet de convention tel que présenté en annexe ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire de signer tout document et réaliser toute démarche relative à la présente décision.

DCM 2021-09-03

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON (CCES)

VU la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, dite loi engagement et proximité, supprimant les compétences optionnelles et modifiant la liste des compétences obligatoires,

VU la Loi n° n° 2019- 1428 du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités, dite loi LOM, et notamment son article 8,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des transports, et notamment ses articles L. 1231-1 et L. 3111-5,

VU la délibération du Conseil communautaire du 18 mars 2021 sollicitant auprès de ses communes membres le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité »,

VU les délibérations des Conseils municipaux des 11 communes d'Estuaire et Sillon favorables au transfert de ladite compétence,

VU les statuts d'Estuaire et Sillon approuvés par le Conseil communautaire en date du 4 juillet 2019 et l'exercice de compétences optionnelles et facultatives,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 juillet 2021, adoptant les modifications des statuts et de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et sollicitant l'avis des communes membres ;

VU le courrier recommandé en date du 9 juillet 2021, reçu en mairie le 13 juillet 2021 sollicitant l'avis de la Commune de Bouée sur le projet de modification de statuts ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Estuaire et Sillon est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire au 1er juillet 2021,

CONSIDERANT la nécessité de regrouper les compétences optionnelles et facultatives dans un seul bloc de compétences supplémentaires,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ **VALIDE** le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que proposé en annexe ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire de signer tout document et d'informer Monsieur le Président de la CCES de la présente décision.

DCM 2021-09-04

OBJET : PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE D'ESTUAIRE ET SILLON

- VU la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;*
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11-2 ;*
- VU la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 approuvant le projet de pacte de gouvernance d'Estuaire et Sillon et sollicitant l'avis des communes membres ;*
- VU le courrier en date du 28 juillet 2021, reçu en mairie le 29 juillet 2021 sollicitant l'avis de la Commune de Bouée sur le projet de pacte de gouvernance ;*
- VU le projet de pacte de gouvernance d'Estuaire et Sillon, tel que proposé en annexe ;*

CONSIDERANT *la démarche proposée et la nécessité pour le territoire d'Estuaire et Sillon d'acter une organisation à travers ce projet ;*

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, après en avoir délibéré :

- ✓ **DONNE** un avis favorable au projet tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire de signer tout document et d'informer Monsieur le Président de la CCES de la présente décision.

DCM 2021-09-05

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL DE LA CCES ET SES SERVICES DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

- VU le Code général des collectivités territoriales ;*
- VU les délibérations du Conseil communautaire du 27 mai, 24 juin et 8 juillet 2021 prenant acte de la présentation des rapports d'activité ;*
- VU le courrier en date du 9 juillet 2021, reçu en mairie le 12 juillet 2021, du Président d'Estuaire et Sillon adressant les rapports annuels de la CCES et des services déchets, assainissement et assainissement non collectif ;*
- VU les rapports annuels, tels que présentés en annexe ;*

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, après en avoir délibéré :

- ✓ **PREND ACTE** des rapports d'activités 2020 tels qu'annexés à la présente délibération ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire de signer tout document relatif à la présente délibération.

DCM 2021-09-06

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 DU PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SYNDICAT MIXTE ATLANTIC'EAU

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article D.2224-3 ;*
- VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2021, reçu en mairie le 2 septembre 2021, du Président du syndicat mixte Atlantic'eau adressant le rapport annuel 2020 ;*
- VU le rapport annuel, tels que présentés en annexe ;*

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, après en avoir délibéré :

- ✓ **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau potable ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire de signer tout document relatif à la présente délibération.